

Conseil municipal du 17 juillet 2009

1.1 Servitude de passage Sentier côtier de Beg Meil : explications de vote

Monsieur le Maire,

Après toutes ces explications plus ou moins claires, nous tenons à vous exprimer le point de vue de notre groupe. D'abord, un point important : nous voulons vous accompagner sur ce projet ; nous voulons que ce projet soit exemplaire et nous souhaiterions qu'il soit voté à l'unanimité.

Un projet exemplaire ; c'est quoi ? C'est un projet partagé par tous, validé par chacun, fruit d'un compromis unanime et voté à l'issue d'une large concertation et participation des associations et des concitoyens.

La question de la servitude de passage de Beg Meil ; cela fait trente ans qu'on en parle : nous voulons, tout comme vous, être un acteur de son dénouement.

Notre point de vue, nous le voulons positif, fait de propositions partagées par vous. Nous avons l'habitude de vous faire des propositions ; nous allons aujourd'hui, encore une fois, vous en faire.

Si vous souhaitez que nous vous accompagnions dans la poursuite de ce projet, alors, il vous faudra accepter nos propositions. Monsieur le Maire, donnez-nous les moyens de vous accompagner. Nous sommes prêts !

Vous l'avez-vous-même dit, repris par le Préfet : « il faut en sortir » : nous disons : oui. Banco !! Il faut en sortir : d'accord...

Mais pas à n'importe quelles conditions. Je vous rappelle ce que je vous ai dit : nous souhaitons une concertation large et exemplaire et une vigilance sur la mise en exécution de ce projet.

Ainsi, sur le fond du dossier, vous nous dites qu'il y a des avancées ; on veut vous croire mais sur le papier, dans le projet de délibération, il ne fait nulle mention de ces avancées.

Nous proposons, avant toute chose, une comparaison écrite, conjointe à l'Etat et à la commune, du projet déposé à enquête publique en 2007 et des propositions actuelles. Ce n'est pas très clair et nous avons besoin de ce travail pour évaluer les avancées.

Vous nous dites qu'il y aura une large concertation de ce projet. Nous sommes évidemment d'accord. Dans ce sens, nous vous proposons que le Conseil municipal, en groupe de travail ou commission plénière auditionne des experts et des acteurs qui peuvent nous aider à prendre notre décision. Nous vous proposons par exemple que le conseil municipal puisse auditionner l'ASPF, association apolitique, agréée et qui s'est fondé justement sur ce dossier.

Vous nous dites, les riverains sont d'accord ; ok on en prend note. Mais voici notre proposition, l'organisation d'un déplacement du conseil municipal, sur place, pourquoi pas avec les propriétaires riverains, sur leur propriété en présence du paysagiste pour qu'ils nous expliquent précisément ce qu'il souhaite faire.

Voilà trois propositions qui nous l'espérons, trouveront grâce à vos yeux.

- une comparaison avec le dossier d'enquête publique de 2007
- des auditions y compris et surtout l'ASPF
- une visite sur place avec ou sans les riverains

En attendant tout cela, nous nous abstiendrons sur le dossier.